

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 47/1956 (1956)

**Artikel:** Jura bernois  
**Autor:** Junod, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114462>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

eu l'occasion d'aller à Lausanne, où la municipalité les a très aimablement reçus, pour visiter le groupe scolaire du Belvédère. Plusieurs pays ont été nouvellement admis au B.I.E. : la République populaire de Bulgarie, le Japon, la Tunisie et le Maroc. L'Ukraine, la Biélorussie et la Roumanie ont organisé un stand à l'exposition permanente de l'instruction publique ; dix autres pays ont changé le matériel exposé. La Suisse, à cette occasion, a transformé complètement son stand, suivant les plans établis par les professeurs et les élèves architectes d'intérieur des Ecoles d'art de Genève.

HENRI GRANDJEAN,

*secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.*

## Jura bernois

Il est des années de grâce, et des années de disgrâce. L'année 55-56 a été pour l'école jurassienne une période difficile, du fait de la pénurie persistante de maîtres d'école, mais une année fructueuse, riche de réalisations et de promesses.

*La pénurie de maîtres qualifiés* se fait sentir particulièrement dans les campagnes, ainsi que dans les établissements spéciaux. Ce n'est pas sans une certaine confusion que l'on constate la fuite des instituteurs vers les centres, l'abandon des campagnes. Non pas que tout soit plus avantageux à la ville, loin de là, et une certaine réaction se manifeste ; on a vu, pour la première fois sans doute dans l'histoire de la Ville, des postes vacants à l'école primaire de Bienne mis au concours une seconde, voire une troisième fois — alors qu'autrefois les autorités scolaires avaient le choix parmi les meilleurs maîtres du pays : en dépit des gros traitements de ville, les familles d'instituteurs se rendent compte qu'il n'y a pas tout bénéfice, lorsque s'établit le bilan des recettes et des dépenses de ménage.

*Les mesures les plus énergiques* ont été prises pour pallier les inconvénients de la pénurie :

Dans l'immédiat, et pour assurer la tenue de toutes les classes au cours de l'hiver 56-57, les candidats à l'enseignement de dernière année des écoles normales de Porrentruy et de Delémont subiront les examens de brevet en automne 56, et ce sera un contingent d'une vingtaine de nouveaux maîtres qui entreront immédiatement en fonctions. Présons que ces candidats donneront au printemps 57 leur leçon d'épreuve et n'obtiendront officiellement leur brevet qu'à cette époque.

Cette mesure, évidemment, n'est qu'un palliatif. Elle n'accroît pas le nombre des candidats à l'enseignement, elle ne fait que hâter leur préparation — avec tous les risques que cela comporte : lacunes, manque de maturation, dangers d'une solution facile. Les responsables de l'Ecole publique espèrent bien que cette mesure sera prise cette année pour la dernière fois, et que la pénurie étant enfin révolue, il sera possible de revenir à une application plus rigoureuse et plus judicieuse des dispositions légales sur la formation des instituteurs.

Il est d'autres moyens, plus effectifs, d'assurer la relève du corps enseignant. La construction de bâtiments d'habitation pour les maîtres de la campagne en est un. On sait que les communes ont l'obligation de procurer un logement à tous les membres du corps enseignant, ou de verser une indemnité de valeur équivalente. Dans de nombreuses localités, il est très difficile de trouver un logement convenable, et les maîtres disposés à construire leur propre maison, avec toutes les charges et les risques que cela comporte, sont peu nombreux. La solution idéale est la construction de logements d'instituteurs, et mieux encore de maisons familiales à leur intention. Le temps n'est plus où l'on estimait que les vilaines chambres aménagées dans la maison d'école pouvaient constituer un logement attrayant pour le maître d'école. De nombreux maîtres disposent aujourd'hui de maisonnettes qui sont parmi les plus belles du village, et nous connaissons bien des familles d'instituteurs qui ne voudraient pas changer avec les plus beaux logements de ville. Ils disposent de belles pièces, d'un hall, d'une salle de bain, d'un jardin, dont ils sont virtuellement les propriétaires. Tout au plus leur conteste-t-on encore ... la disposition d'un garage ! Nous ne voyons pas la raison de cette réserve. Si l'on veut garder les bons maîtres à la campagne, pourquoi ne pas leur faciliter « l'évasion » sans laquelle tout être humain se sent prisonnier ?

Une disposition de la nouvelle loi sur les traitements apporte à cet égard une réalisation des plus heureuses : l'Etat accordera des subsides aux écoles isolées, et versera au corps enseignant de « localités retirées, ou vivant dans des conditions spéciales » un supplément de traitement allant jusqu'à 1200 francs. Juste de quoi assurer le roulement de sa petite auto ... si l'on disposait d'un garage !

Nous avons parlé de la nouvelle loi sur les traitements des instituteurs. Elle était à l'étude depuis des années, sous l'impulsion du Directeur de l'Instruction publique, M. le Dr Moine. Elle avait passé heureusement le cap du Grand Conseil. Mais que dirait le Souverain des sommes énoncées dans la loi ? Le tableau ci-dessous, publié dans le message du Grand Conseil au peuple bernois, devait alimenter bien des conversations de bistrots :

	<i>ancien régime</i>	<i>nouveau régime</i>
Instituteurs	max. Fr. 7 800 plus logement, bois, jardin	Fr. 9 840 plus logement
Institutrices	Fr. 7 550 plus logement, bois, jardin	Fr. 9 480 plus logement
Maîtres secondaires	Fr. 10 800	Fr. 13 440

En outre, les allocations familiales et celles de renchérissement.

Un citoyen nous faisait remarquer qu'une institutrice, qui donne 900 heures de leçons par an, sera ainsi payée 10 francs l'heure ! Pareilles réflexions ont fait réfléchir, et il s'est trouvé de nombreuses communes qui ont donné une majorité opposante. Mais dans l'ensemble, le peuple bernois a manifesté sa volonté de revaloriser les fonctions de maître d'école en acceptant la loi par 30 000 voix contre 20 000, et cela avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 1956.

Félicitons-nous de ce résultat. Le corps enseignant bernois se sentira encouragé dans l'accomplissement de sa tâche, et l'on verra de nouveau des familles d'instituteurs s'attacher à un coin de pays, à un groupement humain, auxquels elles apporteront leur intelligence et leur cœur.

Parmi les événements scolaires, signalons les cours de perfectionnement traditionnels, consacrés cette année particulièrement à l'enseignement du français et à l'organisation du travail scolaire. Ces rencontres d'instituteurs de tous les degrés, novices et maîtres chevronnés, présentent de nombreux avantages et assurent le perfectionnement continu de l'école.

La Commission des moyens d'enseignement poursuit sa fructueuse activité. Plusieurs ouvrages scolaires ont vu le jour, entre autres de nouvelles éditions du « Livre de lecture de première année », et du « Manuel d'histoire suisse », dont la partie consacrée au Jura bernois a été fort heureusement étendue et enrichie.

Les instituteurs jurassiens se sont réunis, après quatre années, en congrès S.P.R. à Porrentruy. Belles journées, organisées de mains de maîtres par l'équipe ajoulotte, sous la présidence de M. le Dr Guéniat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs. M. le Dr Moine, directeur de l'Instruction publique, a saisi cette occasion de se rapprocher de « ses collègues » et il a fait un tableau saisissant de l'école moderne et de son corps enseignant. Connaissant les préoccupations essentielles du moment, il a rompu une lance en faveur de la nouvelle loi sur les traitements, et annoncé la prise de position du Gouvernement dans la réorganisation de l'Ecole normale, « qui restera à Porrentruy ». Une question importante est ainsi tranchée. On ne reparlera plus du transfert au Château, d'une fusion des écoles cantonale et normale, ni — et c'est dommage — de la création d'une école normale jurassienne mixte. La voie est ainsi ouverte aux réformes envisagées de tous côtés :

la répartition des locaux de l'ancien Collège des Jésuites, demeurant intégralement à la disposition de l'Ecole cantonale ;

la construction probable d'un nouveau bâtiment pour l'Ecole normale des instituteurs, avec tous les avantages que cela comportera : salles de conférences et de documentation, laboratoires et ateliers, classes d'application, à l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres centres d'études — Lausanne, Berne, Soleure, Neuchâtel, en particulier.

Félicitons nos grandes écoles de l'heureuse orientation des débats et disons notre reconnaissance au Gouvernement pour son inlassable sollicitude à l'égard de l'école publique.

Le Congrès s'est occupé d'un problème pédagogique d'une brûlante actualité : la question du passage de l'école primaire à l'école secondaire. Ecole primaire, école secondaire, deux branches d'un même arbre, deux divisions de cette école publique, qui doit être ouverte aux enfants de tout le pays, de tous les milieux, suivant leurs aptitudes. Nous sommes loin encore de la réalisation de cet idéal. D'une part, le nombre des heures de classe, les devoirs scolaires sont plus considérables à l'école secondaire, et les familles d'ouvriers et d'agriculteurs hésitent encore à y placer leurs enfants. D'autre part, l'école secondaire n'était, jusqu'ici, pas entièrement gratuite ; la nouvelle loi sur cette catégorie d'établissements assure enfin la gratuité complète des études. La voie

semble maintenant ouverte aux enfants de toutes les catégories sociales.

Hélas, nous sommes encore loin de compte. Tout d'abord, il existe des régions sans écoles secondaires : le Val Terbi, le Plateau de Diesse, entre autres. Les enfants de ces contrées doivent faire un long voyage pour se rendre au chef-lieu, engager des frais, prendre le risque des déplacements par la pluie ou le gel. D'autre part, certaines écoles secondaires exigent — à juste titre d'ailleurs — des écolages, que les localités de la périphérie ne prennent pas toujours à leur charge. Enfin, l'affluence est plus grande ici qu'ailleurs, et les exigences varient d'une école à l'autre. Tout cela complique le problème de l'admission à l'école secondaire, au point que les maîtres de quatrième année se voient obligés de préparer les candidats, de les surcharger de travaux extrascolaires, et les familles contribuent à empirer encore la situation en faisant donner des leçons particulières aux malheureux candidats ; on a vu même une école privée ouvrir des classes de préparation aux examens de l'école secondaire, après les heures régulières d'études !

Il fallait bien entreprendre une fois l'étude de cet épineux problème, et le Congrès pédagogique jurassien de 1956 a chargé M. le Dr Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires du Jura, de présenter le rapport officiel sur ce sujet. Rapport consciencieux et complet, qui d'ailleurs a été publié par le Congrès en une belle plaquette d'une centaine de pages. Nombreux seront les instituteurs qui voudront posséder cette excellente mise au point. Nous nous bornerons à publier les thèses du rapport, toutes admises par les congressistes :

1. Le passage de l'école primaire à l'école secondaire, débarrassé de son caractère de compétition, doit se faire sans heurt.
2. Toute préparation particulière, soit à l'aide de méthodes d'enseignement intensives, soit par des leçons privées, inutile et néfaste, doit être supprimée.
3. Les corps enseignants primaire et secondaire sont invités à coordonner leur action en se consultant avant l'examen, et si possible aussi au moment de l'admission définitive, pour éviter des erreurs de jugement.
4. L'examen d'admission doit porter exclusivement sur le programme d'enseignement de la quatrième année scolaire. Le Plan d'études des écoles primaires devrait fixer exactement le programme détaillé de la quatrième année scolaire.
5. L'examen de connaissances devrait être complété, éventuellement remplacé, par des épreuves permettant de mieux déterminer les aptitudes des candidats.
6. La Société pédagogique jurassienne est invitée à créer une commission d'études psychologiques. Cet organisme, auquel appartiendraient des représentants des corps enseignants primaire et secondaire, devrait être chargé de l'élaboration d'un plan précis fixant les conditions d'une prospection psychologique des écoliers, et permettant d'assurer avec plus de sécurité le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

7. Les élèves doués, dont l'admission paraît assurée, devraient être dispensés de tout examen.
8. Aucune discrimination ne devrait être faite entre élèves du lieu scolaire et élèves externes, ces derniers devant jouir, comme les premiers, des mêmes droits à l'enseignement secondaire.

Sans vouloir taquiner l'auteur du rapport, qui mérite les plus vives félicitations pour son étude très sérieuse du sujet, constatons pourtant que, si la voie des recherches est judicieusement indiquée, les solutions envisagées sont bien souvent des « vœux pieux », qu'il sera difficile de réaliser : qu'est-ce qu'un élève doué ? existe-t-il des tests applicables à la « prospection psychologique » des élèves de l'école secondaire ? condamner « toute préparation intensive » et particulièrement les leçons particulières, n'est-ce pas exprimer le vœu de tout le monde, et voit-on un moyen d'endiguer le mal ? Il appartiendra aux chercheurs de se mettre au travail, et d'apporter, sinon la panacée, du moins une atténuation des graves dangers et des injustices du régime actuel des admissions à l'école secondaire — et nous dirons du passage à tous les degrés supérieurs de l'enseignement.

Un problème des plus actuels a été abordé en outre par le Congrès : la création d'un centre jurassien de documentation pédagogique, ou de plusieurs centres, qui seraient organisés dans les différentes écoles normales. Suggestion séduisante, acceptée par les congressistes unanimes. Disons à ce sujet que le centre en question est au reste virtuellement créé, puisque tout un matériel d'enseignement a été rassemblé à l'école normale des instituteurs, et mis à la disposition du corps enseignant. Il ne reste qu'à trouver la solution la plus favorable au développement de cette institution, qui s'est imposée par sa propre activité.

Parmi les événements de l'année adressons une pensée reconnaissante aux maîtres qui se sont retirés de l'enseignement, ainsi qu'au secrétaire central de la Société des instituteurs bernois, l'aimable collègue que fut toujours M. le Dr Karl Wyss, auquel nous souhaitons une heureuse retraite. Son successeur saura, lui aussi, maintenir le lien qui unit à leurs collègues bernois les instituteurs jurassiens : M. le Dr Marcel Rychener, un parfait bilingue, qui vient d'entrer en fonctions.

Le soussigné, lui aussi, s'apprête à jouir d'une retraite qu'il envisage avec sérénité — et la joie de la libération de mille besognes qui n'étaient pas toutes agréables et faciles ! Son successeur sera M. le Dr Pierre Rebetez, ancien secrétaire du Comité central S.P.R., auquel nous souhaitons une carrière heureuse et féconde.

Ecole jurassienne, à toi aussi, à toi surtout, vont nos vœux de progrès dans la joie largement répandue. Tu es sur une route sinuueuse et accidentée, la voie de l'effort dans le service humain. Tu sauras conduire la jeunesse vers ses hautes destinées.

CHARLES JUNOD.